

TOEIC

Mode d'emploi à l'attention de tous les étudiants inscrits en M2 pour l'année universitaire en cours

- La certification en langues **niveau B1 minimum** (ce qui correspond pour le **TOEIC à un score de 550 points**) est obligatoire pour l'obtention d'un diplôme de master à l'université Claude Bernard-Lyon 1 (<https://scel.univ-lyon1.fr/certification/documentation>)
 - L'inscription se fait exclusivement via le Portail CERTIFLANG : <http://portail-certiflang.univ-lyon1.fr> **Pensez à régulariser votre situation sur le portail avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours**
 - **Modalités :**
 - ✓ Gratuité du premier passage du test
 - ✓ Pour tout passage supplémentaire du TOEIC : tarif étudiant de 45€.
 - ✓ Possibilité de faire valoir une équivalence (liste à consulter sur le site du SCEL : [Dispenses et équivalences acceptées](#)). Pour la validation de cette équivalence :
 - ✓ vous présenter au SCEL avec le document original de votre certification et votre carte d'étudiant-e
- ou**
- ✓ nous faire parvenir un scan recto/verso couleur : après vérification par notre service, la validation de votre certification sera effectuée.

Cas particuliers :

- **Etudiants étrangers en M2** : pour obtenir votre master, vous **devez OBLIGATOIREMENT renseigner le Portail CERTIFLANG** : <http://portail-certiflang.univ-lyon1.fr>. Sans cela, votre master ne pourra pas être validé.
Vous avez le choix entre :
 - ✓ Etre dispensé de l'examen TOEIC : suivre la procédure en annexe
- ou**
- ✓ Passer l'examen du TOEIC : cochez la case « certification optionnelle » sur le Portail et suivre les indications.

En cas d'échec, vous pourrez quand même faire valoir votre statut

➤ **Aménagements pour personne en situation de handicap :**

ETS Global autorise certains aménagements pour les personnes en situation de handicap ou ayant des besoins de santé spécifiques. Exemple : Mise en place d'un Tiers Temps

Procédure si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement particulier :

- ✓ Choisir une session sur le portail CERTIFLANG
- Attention : il faut prévoir un délai plus long pour l'organisation d'une session avec aménagement. Compter environ 3 semaines avant le jour J.**
- ✓ Envoyer dans les 48h un mail à Mme BRUNET (maud.brunet-desgens@univ-lyon1.fr) pour lui indiquer la date choisie. Lui joindre en même temps un « Avis médical : Aménagement des examens et concours » délivré par la Mission Handicap de Lyon1. **Attention : ne pas envoyer de demande directement à ETS.** Seule une demande faite par le SCEL sera prise en compte. Mme BRUNET-DESGENS vous recontactera 1 semaine avant la session sur votre boîte mail universitaire pour vous préciser les aménagements mis en place, ainsi que le lieu de convocation.